

Corti, u 1mu d'ottobre di u 2024

CUMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Fonds intempéries et incendies

Activation de l'enveloppe relative aux intempéries

2023-2024

La Collectivité de Corse soutient les territoires face au changement climatique

Le Conseil exécutif de Corse a adopté le mardi 1^{er} octobre 2024 une **nouvelle enveloppe financière** destinée à **soutenir les communes sinistrées par les intempéries et les incendies**.

Dans le cadre de son règlement des aides « Territorii, pieve è paesi vivi » adopté en 2019, la Collectivité de Corse a souhaité mettre en place un **dispositif innovant**, visant à aider les communes à faire face aux conséquences des intempéries, et s'inscrivant ainsi dans la politique globale de lutte contre le changement climatique.

Ce fonds « Timpurali è focu », création unique en son genre, a permis de **répondre rapidement et avec efficacité à des situations critiques**, en intervenant en faveur de territoires touchés par des dégâts liés à des tempêtes ou des incendies, y compris ceux non-indemnisés par les assurances.

L'enveloppe financière activée, d'un montant de 1 067 817 euros, s'ajoute à une première individualisation de 429 322 € réalisée en juin 2024, ce qui porte la **mobilisation de ce fonds par la Collectivité de Corse pour l'année 2024 à 1,5 millions d'euros**.

Ces dernières années, une série d'événements météorologiques de plus en plus fréquents et intenses ont en effet frappé la Corse, avec des phénomènes particulièrement destructeurs comme la tempête du 18 août 2022 (Derecho), dont le bilan s'est élevé à 5 morts dans l'île, ou plus récemment la tempête Ciaran (2023).

Ces événements, autrefois considérés comme exceptionnels, sont désormais devenus récurrents, témoignant de la réalité du dérèglement climatique et de ses conséquences directes sur la Corse.

Cette année, le *fonds intempéries et incendies* a permis de soutenir **10 communes** pour financer des travaux de remise en état des infrastructures endommagées : Ota-Portu, U Salge, Barbaghju, Carbuccia, Aucciani, Castirla, Castellu di Rustinu, Ascù, Albertacce et Corti.

Ces subventions, qui peuvent atteindre **jusqu'à 50 % du coût total des travaux**, permettront de réparer les routes, les ponts, les réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que d'autres ouvrages essentiels à la vie des territoires.

Focus : les tempêtes Ciaran et Domingos

Parmi les douze subventions attribuées, huit concernent les conséquences des tempêtes Ciaran et Domingos de novembre 2023, pour lesquelles le Conseil exécutif s'était immédiatement mobilisé dans les territoires les plus touchés, le secteur d'Ota-Portu et le cortenais, et avait pris des engagements forts.

À titre d'exemple, la subvention la plus importante concerne la commune d'Ota, pour un montant de 523 181 €, et permettra la remise en état du réseau d'alimentation en eau.

Cela s'est notamment conjugué avec l'aide apportée par l'Office de l'Environnement de la Corse aux cinq pêcheurs professionnels sinistrés sur la commune, en prenant en charge les dégâts subis à hauteur de 142 800 €, sans le concours de l'État, ou encore, dans la vallée de la Restonica, par la mise en place d'un service de navette par la Collectivité de Corse pendant la période estivale, pour un coût global de 510 000 €.

Ces différents soutiens ont ainsi contribué à la relance de l'activité économique dans ces territoires fortement impactés par les intempéries.